



EDITO :

Il y a environ 128 ans, le 23 avril 1896, naissait Georges Messier.

George Messier, ingénieur-constructeur, se consacre à l'étude des dispositifs oléopneumatiques pour l'absorption des chocs dans l'automobile puis dans d'autres secteurs du transport.

Aujourd'hui, Messier fait partie de l'entité Safran Landing Systems qui fabrique des trains d'atterrissage pour les avions de ligne.

Le coup de génie de George Messier a été de diversifier son activité au bon moment, c'est-à-dire dès 1928. Cette année-là, il crée avec René Lucien, la SFMA - Société Française de Matériel d'Aviation - qui fabrique et commercialise ses inventions dans le domaine aéronautique, notamment un nouveau système d'atterrissage hydraulique.

George Messier décède brutalement le 23 janvier 1933 à l'âge de 36 ans d'un accident de cheval.

Longue vie au MAG !!!



Ainsi l'aigle Messier existe depuis 1935.

Le MAG sur le site internet

Retrouvez les archives de chaque MAG des mois précédents sur le site internet de la CGT.

Vous pouvez flasher le QR code ci-contre.

Prochainement sur notre site, une page sur l'histoire de Messier



Classifications

Les groupes de travail concernant les révisions des classifications seraient encore au travail pour un résultat espéré courant avril. Cette date approchant, la CGT s'étonne que ces groupes de travail ne soient toujours pas ouverts aux salariés concernés par ces réévaluations comme cela a été annoncé en flash. Espérons que ce ne soit pas, encore une fois, qu'un coup de communication afin d'apaiser les tensions. Sinon, gare au retour de bâton !

NOE, suite et fin

Nous n'allons pas revenir ici sur les différentes péripéties de la « lutte » durant la période des NOE. La CGT a bien compris que, malgré des équipes largement remaniées à la suite des élections de juin 2023, la façon d'agir de certaines OS ne changera pas. La CGT prend acte de cette continuité et ne s'engagera qu'avec ceux qui agissent uniquement dans l'intérêt des salariés.



Paroles d'élus

Elu CGT en juin 2023, mes premières semaines ont été consacrées à comprendre le fonctionnement du syndicat et de temps en temps mettre un peu d'ordre au local. Progressivement, j'ai pris en charge la communication au sein de notre site et entre les différents sites. Cette expérience m'a permis de découvrir les similitudes de nos combats malgré les différences géographiques. Je voudrais exprimer ici une gratitude particulière envers mon équipe d'élus qui ont comblé un vide avec leur fiabilité, convivialité, respect et professionnalisme. Leur soutien a été essentiel.

Mon lien avec mes collègues de travail a évolué, c'est très gratifiant et motivant d'être capable de répondre à leurs attentes. La transmission de leurs préoccupations à la direction me procure une satisfaction particulière. Je trouve une grande fierté dans le fait de pouvoir les soutenir, les écouter et les protéger contre les injustices.

Mon rôle d'élus a ajouté au quotidien professionnel le complément dont j'avais besoin, ouvrant la porte à de nouvelles perspectives et enrichissant mon expérience de manière significative.

Fabien Lentini
Elu CSE suppléant
Community Manager



Mise au point SMH

■ Sur son tract du 4 avril, le syndicat majoritaire se penche enfin sur la problématique du SMH. Leur tract évoque un exemple qui est tout à fait cohérent. En revanche, et c'est là que le bât blesse, ils mettent l'accord rémunération comme la cause de la prise en compte de tous les éléments bruts de rémunération dans le SMH. Soyons clairs ! L'accord rémunération vient améliorer la NCC au niveau de la grille jusqu'à la classe d'emploi F mais il n'est aucunement responsable de la prise en compte de toutes les primes dans le SMH. La responsabilité de cette intégration des primes dans le SMH résulte d'une interprétation de l'article 140 de la NCC par notre direction ! La CGT a été la première à dénoncer cette interprétation. Dommage que certains ne se réveillent que maintenant !

Déclaration CSE du 7 mars

■ Mr le Président, Mr le secrétaire et aux membres élus de ce CSE.

C'est avec amertume que la CGT se doit d'intervenir encore une fois devant vous pour remettre à plats certaines choses... re dénoncer certaines pratiques...

Lors des nombreuses réunions portant sur le Règlement Intérieur du CSE, la CGT a voulu inscrire de nombreux points qui paraissaient essentiels pour éviter l'amalgame entre le CSE et une OS.

Non le CSE n'est pas FO ! Il appartient aux salariés... d'où la proposition de la CGT que la communication sur les œuvres sociales soient faites par l'ensemble des OS représentatives du site.

Le secrétaire n'en voulait pas contrairement à la majorité des négociateurs autour de la table... il a eu gain de cause.

Nous avons demandé que dans ces conditions, la propagande syndicale ne soit pas distribuée en même temps que les œuvres sociales... le secrétaire n'a pas voulu non plus l'inscrire mais a dit qu'il y veillerait... Force est de constater que cette parole n'aura duré qu'un mois...

Pour en finir avec l'amalgame entre FO et le CSE, nous demandons que soit immédiatement retiré le drapeau FO du bureau du secrétaire. Le CSE appartient aux salariés et non à une organisation syndicale.

Concernant les ordres du jour et les questions RIC des salariés. Merci enfin d'avoir acquiescer le fait de pouvoir faire une préparatoire afin que les OS puissent remonter leurs différents points et inquiétudes. Seulement, nous ne pensions pas que ça allait, encore une fois, être un leurre pour ne pas dire un enfumage. Si c'est juste pour dire que toutes les Organisations Syndicales étaient présentes à l'élaboration et que ce qui a été remonté n'y soit pas, comme par exemple :

- Le positionnement des élus de Bidos sur l'expertise du projet dit "sismique" ou même plus globalement de la stratégie de Bidos pour les futures années nous pose problème...
- Les questions RIC qui nous sont remontées par les salariés et que le secrétaire voire le bureau de FO ne veulent pas prendre en compte pour ne pas répondre aux salariés sur la gestion de leur CSE... Comme exemple dans un passé pas très lointain... Combien a coûté au CSE la coupe du monde de rugby ? Combien de places ont été pourvues et combien sont restées sur les bras ?
- Les questions sur les fiches emploi des salariés au CSE.

Les questions RIC proviennent des salariés. Si elles concernent les conditions de travail c'est bien au Président ou au RH d'y répondre. Si elles concernent la gestion du CSE, c'est bien au secrétaire ou au bureau d'y répondre... Mais réponse il doit y avoir !!! C'est ça la transparence !!!

Parlons de la propagande mensongère concernant la commission économique. Le syndicat majoritaire était bien au courant que la réunion était en période de vacances scolaires et que plusieurs demandes de report ont été faites. La CGT était bien présente à la commission économique.

En espérant que toutes ces anomalies rentrent dans l'ordre et pouvoir repartir sur un travail collectif pour le bien des salariés et du site.

Merci pour votre écoute.

L'arbre qui cache la forêt

■ En passant dans la cour, on peut tous apprécier les travaux d'embellissement des murs du pôle recharge. Le sens de la pancarte qui indique son nom en dit long sur son avenir. Mais derrière ces travaux a-t-on oublié le projet dévastateur pour notre site avec la disparition de plus de 20 machines, la démolition d'un bâtiment sans réel projet de reconstruction ? Doit-on uniquement s'alarmer sur le positionnement des vestiaires ou des bureaux ... Le projet « Larrouy » va-t-il enfin sortir de chapeau pour répondre à cette situation de manque de place et de volonté d'amélioration de notre restaurant d'entreprise ?



Mais aujourd'hui à Bidos, quel est l'arbre le plus énorme....

LA NCC, on en reparle ou pas ?

La volonté de la direction de faire croire à une victoire avec SMH pour certain salarié veut cacher quoi ?

- La disparition de l'impact des primes « équipe »
- La disparition de notre 13eme mois
- La disparition de la compensation trajet maison/travail



l'anticipation du respect des

Le SMH s'applique à tous les salariés et garantit un mini de rémunération par cotation d'emploi.

Avec la signature de cette nouvelle convention collective, il y a un risque qui devient réel de voir notre statut social se dégrader avec la prise en compte dans ce minima des conquits sociaux historique de notre entreprise.

Nous appelons les OS signataires de la NCC à revenir à la raison.

Nous devons revendiquer tous ensemble la non prise en compte dans ce minima des primes d'équipe, du 13eme mois, des primes transport (maison/travail), des bonus.

Nous devons reconquérir le mieux disant dans l'intérêt de tous les salariés de Bidos mais aussi des générations futures.

C'est aujourd'hui que nous devons réagir.

La CGT demande l'ouverture d'une négociation SLS afin de définir le calcul du SMH SLS.



Transformons l'impact climatique de l'industrie : Agissons ensemble

Le réchauffement climatique étant un défi mondial, chaque entreprise a un rôle crucial à jouer dans la réduction de son empreinte carbone. Au sein de notre usine, des actions proactives peuvent être mises en œuvre, telles que l'adoption de sources d'énergie renouvelable. L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'usine serait une démarche écologique, permettant de générer une énergie propre et de réduire la dépendance aux sources non durables.

En parallèle, l'optimisation du transport en privilégiant des livraisons par des trains, exploitant la proximité avec la voie ferrée, constitue une solution à améliorer l'émission de carbone.

Il est primordial de donner l'accès au train en faisant coïncider les horaires de fonctionnement avec les horaires des salariés.



REACH (*Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals*)

C'est un **règlement européen** entré en vigueur en 2007 afin de contrôler l'utilisation des substances chimiques au sein de l'Union européenne, au nom de la **protection de la santé humaine et de l'environnement**. Parmi les substances en passe d'être interdites d'ici septembre 2024, se trouve la famille des Chromates, notamment utilisés pour protéger nos équipements contre la corrosion et l'usure.

La sensibilisation des employés et l'encouragement de pratiques écoresponsables contribuent également à une approche holistique.

Tous ensemble adoptons des gestes simples pour économiser l'énergie, tels que l'extinction des appareils et le débranchement des chargeurs. Dans les ateliers, il est important de suivre la démarche du projet ROG. Il implique l'utilisation d'un système de code couleur, avec le vert pour les machines atteignables, orange pour celles nécessitant une procédure spécifique, et le rouge pour les machines non atteignables.

Il est primordial d'instaurer la gratuité des rechargements de voitures électriques aux bornes du parking. Cette initiative contribuerait à promouvoir une image positive de l'entreprise, et à démontrer notre engagement envers l'environnement.

En tant qu'entreprise, Nous avons le pouvoir d'initier des changements positifs et de servir d'exemple pour promouvoir la durabilité environnementale.

Les dates à retenir :

REUNION CSE LE 04/04

ASSEMBLEE GENERALE

USTM (UNION DES SYNDICATS
DES TRAVAILLEURS DE LA
METALLURGIE) LE 05/04

REUNION EGALITE PRO
LE 10/04

REUNION CSE EXTRA
PROJET REMIX LE 16/04

REUNION DSC LE 17/04

CSE EXTRA 30/04

RENCONTRE CGT AVEC
LE PRESIDENT SAFRAN
LANDING SYSTEMS
LE 28/05

POUR RAPPEL, APPEL A LA
GREVE JUSQU'A RENEGOCIATION DE
L'ACCORD COMPETITIVITE :

- 1H EN FIN DE POSTE LE
MERCREDI ET LE VENDREDI.
- DE 15 MIN A LA JOURNEE LE
SAMEDI.

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Email :

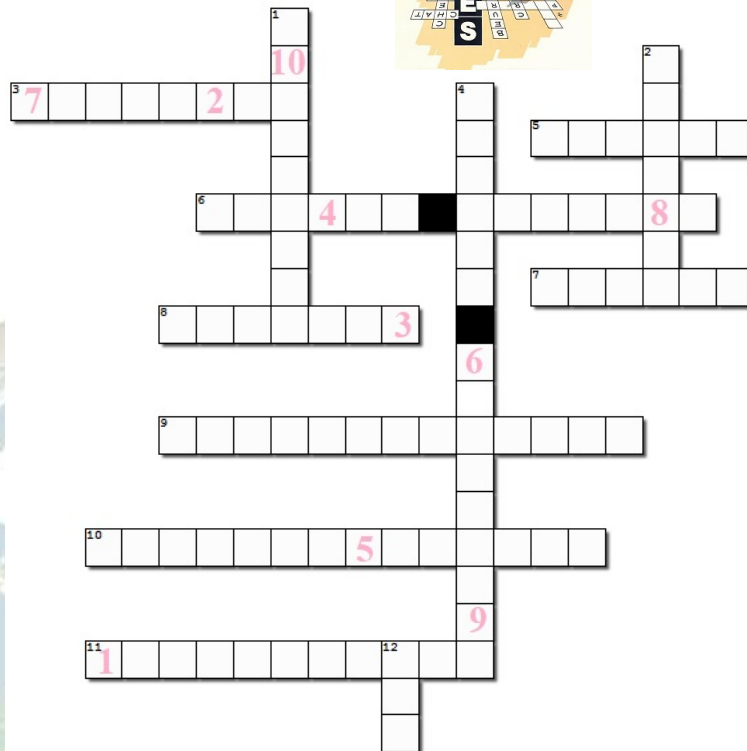
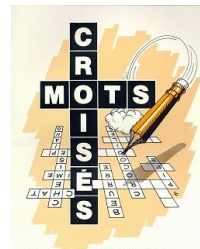
Adresse :

Lieu de travail :

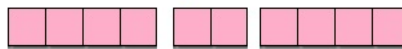
Bulletin à renvoyer à un élu
CGT ou par mail :

cgt.messierdowtybidos@orange.fr

Pour gagner sur vos
revendications, **se**
syndiquer c'est être plus
fort.



**A quel endroit pourrons nous garder
nos acquis sociaux ?**



Verticale :

1. Quel mois dois sortir impérativement du SMH ?
2. Quelle commodité indispensable pour les salariés hommes est souvent bouché sur notre site ?
4. Insecte qui revient à partir de ce mois-ci et dont il faut se méfier.
12. Quel droit a été inscrit dans la constitution Française cette année ?

Horizontal :

3. Quel type de bain sera interdit cette année avec le projet REACH ?
5. Quelle prime est en priorité à exclure du SMH pour entamer les négociations ?
6. Quelle personnalité remplace le directeur des relations sociale Safran Landing Systems ?
7. Quel document d'information est disponible sur simple demande à un élu CGT ?
8. Il tient un bâton et c'est aussi un oiseau.
9. Quel accord est revu en avril ?
10. Transforme de l'énergie lumineuse en énergie électrique ?
11. Solution qui permet de faire une décontamination cutanée et un lavage oculaire en cas de projections chimiques.

Le REMIX Tour

Entrez par la zone Forage, traversez l'atelier TABIC, puis A320 et finissez par le loft. La mission, si vous l'acceptez, traverser tous ces ateliers sans tomber dans un massif de machine démantelée et compter le nombre d'opérateurs que vous croiserez. Si vous en voyez plus de 10, c'est que vous avez perdu toute lucidité !

Flash code pour
les dernières actus
du site CGT

